

Au nom de la vigne

ou le serment de respect que prêtaient les vigneronns

Jusqu'à fin juillet, le Musée de la Vigne et du Vin présente une petite exposition qui retrace l'histoire et la vie des différentes compagnies de vigneronns, existantes ou ayant existé dans le Pays de Neuchâtel. La première partie, intitulée «Au nom de la qualité», est consacrée avant tout à l'honorable Compagnie des vigneronns de Neuchâtel, à laquelle nous consacrerons prochainement tout un article. Disons simplement que cette compagnie a vu le jour en 1687. Elle visait à l'amélioration de la culture de la vigne sur le territoire de la ville de Neuchâtel. Pour ce faire, elle organisait quatre fois l'an des visites du vignoble menées par des experts vigneronns. Ceux-ci inspectaient tous les parchets, relevant les défauts de culture qu'ils remarquaient. Ils en informaient ensuite les propriétaires et les vigneronns concernés.

Lorsque les fautes étaient trop importantes et que des préjudices pouvaient être causés aux propriétaires, les vigneronns incriminés se voyaient taxer d'amende ou, lors de cas graves, dénoncer à l'autorité compétente qui détenait le droit de police.

La plus grande

La Compagnie des vigneronns acquit au cours du XVIIIe siècle une importance considérable. Elle devint même la plus grande corporation de la ville. La quasi totalité des propriétaires de vigne en étaient membres. Tous les vigneronns qui travaillaient des vignes sur le territoire de la ville étaient contraints de prêter serment et respecter les ordonnances de la compagnie.

Afin que les travaux se fassent dans les temps nécessaires, les experts vigneronns en fixaient les dates. Et si des intempéries empêchaient tout travail dans les parchets, on le signifiait en hissant un drapeau en ville. Lorsque celui-ci était déployé, personne ne devait se trouver dans les vignes.

En 1735, la Compagnie des vigneronns se fonda en une seule corporation en s'associant avec la Compagnie des tonneliers, qui était devenue désuète mais qui possédait une grande fortune. Ce regroupement donna à la Compagnie des vigneronns l'assise financière qui lui faisait encore défaut. Grâce à cette aisance pécuniaire, la Compagnie des vigneronns commença à ne plus pénaliser systématiquement les vigneronns fautifs mais à récompenser les vigneronns méritants. Ces derniers reçurent dès lors des prix en argent ou en nature, souvent l'équivalent de quelques émines de froment.

Aide substantielle

Avec la fin du XVIIIe et le début du XIXe siècle, la Compagnie vint aussi en aide aux vigneronns âgés et à leur famille, leur apportant une aide substantielle. Elle créa aussi une sorte d'école pour former les jeunes aux métiers de la vigne.

Elle s'associa aussi à la publication de quelques ouvrages visant à l'amélioration de la culture de la vigne.

Après 1848, elle fut chargée du ban des vendanges.

Toutefois, avec la fin du XIXe siècle et la disparition progressive des vignes sur le territoire communal, elle perdit de son importance. De plus, la création de grands encavages et la professionnalisation du travail vitivinicole lui fit perdre son rôle premier, soit la visite et le contrôle du travail vigneron.

Cependant, cette Compagnie existe toujours et elle continue à avoir un rôle philanthropique auprès du monde vitivinicole.

Au cours du XIXe siècle, la Compagnie des vigneron de Neuchâtel fit des émules et des associations similaires virent le jour tant à Saint-Blaise, la Côte qu'à Boudry. Dans ces lieux-là, il s'agissait principalement de groupements de propriétaires, qui voulaient améliorer le niveau de culture de leurs biens.

La seconde partie de l'exposition présente les compagnies de vigneron qui sont nées dans le dernier tiers du XIXe siècle. Celles-ci, formées avant tout de petits propriétaires ou de vigneron-tâcheron, avaient pour but l'entraide et la fraternité, d'où le titre «Au nom de la solidarité».

Condition impérative

Ces compagnies exigeaient de leurs nouveaux membres qu'ils soient en parfaite santé. Ainsi, pour y être agréés, ceux-ci devaient passer un examen médical attestant de leur vitalité. Comme le but primordial de ces sociétés était de venir en aide aux vigneron malades en effectuant des corvées, il fallait a priori que personne n'y entre en étant déjà malade.

Ainsi, lorsqu'un des membres de ces groupements tombait malade, les autres décidaient de lui apporter aide en se groupant pour accomplir les travaux nécessaires aux vignes. Ainsi, il était fort fréquent de voir, il y a peu encore, des escouades de vigneron effectuer des corvées. La mécanisation de la culture a bouleversé cette manière d'agir. Toutefois, la pratique de la corvée subsiste dans les compagnies qui existent encore.

